

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

**DÉLIBÉRATION n° 2012/04/24-07**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 24 avril 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Education,

**Vu** le décret n°2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies modifié,

**Vu** l'avis favorable du conseil de l'UFR de Médecine en date du 16 février 2012 portant sur l'objet de la présente délibération,

**Vu** la convention de location de locaux entre l'Université d'Aix-Marseille et l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Marseille,

**DÉCIDE :**

**OBJET : Tarifs de location de locaux**  
**Révision de la redevance de l'IFMK**

En application de la convention avec l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Marseille (IFMK), l'augmentation calculée selon l'indice de référence des loyers au 4<sup>ème</sup> trimestre 2011 (+ 2,11% par an) porte le montant annuel de la redevance 2012 à 54 543,71 € HT.

**Le conseil d'administration approuve la révision de la redevance de l'IFMK.**

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Membres en exercice : 30  
Quorum : 15  
Présents et représentés : 27

Fait à Marseille, le 24 avril 2012

  
Yvon BERLAND  
Président de l'Université d'Aix-Marseille

